

PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI 2012

Centre local de développement de la MRC
du Val-Saint-François

Voici le projet de **Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2012** du CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS (CLD). À la volonté des membres du conseil d'administration du CLD, le PALÉE 2012 s'inspire de la planification stratégique de la MRC du Val-Saint-François.

Il se veut le reflet des consensus émanant des discussions ayant eu cours à la Table stratégique de la MRC du Val-Saint-François, au Comité des partenaires, aux conseils d'administration du CLD et de la MRC. Surtout, il exprime l'engagement de notre organisme dans la concrétisation des priorités identifiées collectivement. Bien évidemment, le présent plan d'action est également conforme aux mandats et orientations donnés par nos bailleurs de fonds que sont : la MRC du Val-Saint-François et le gouvernement du Québec.

Le PALÉE 2012 est constitué de six sections :

- ***Soutien à l'entrepreneuriat***
- ***Développement touristique***
- ***Développement culturel***
- ***Entretien du réseau cyclable***
- ***Développement rural***
- ***Place aux jeunes***

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

Priorités d'action 2012

1. Soutenir le démarrage et la croissance d'entreprises.
2. Soutenir les entreprises démarrées par le CLD et assurer un suivi administratif de nos fonds.
3. Promouvoir la région et ses entreprises, en particulier grâce à un projet de diversification économique en collaboration avec nos partenaires.
4. Participer aux activités du milieu qui ont un impact direct sur le démarrage ou la croissance d'entreprises dans le Val-Saint-François, en favorisant particulièrement l'innovation, la relève entrepreneuriale et le réseautage.
5. Assurer la communication avec les partenaires et promouvoir les services du CLD.

Priorités des secteurs d'intervention 2012

1. Le secteur manufacturier en général et le secteur des services aux entreprises qualifié de tertiaire-moteur, pour le soutien à l'entrepreneuriat local.
2. Les créneaux ACCORD de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de la Montérégie en général.
3. Le créneau de logistique intermodale en particulier pour la mise en place de notre stratégie de diversification économique.
4. Les entreprises innovantes et/ou exportatrices de notre territoire.
5. Les entreprises touristiques et culturelles en croissance ou en démarrage dans des secteurs non saturés.
6. Les secteurs touchés ou menacés par la concurrence mondiale.
7. Les projets d'entreprises dans d'autres secteurs, à condition d'être admissibles à un programme géré par le CLD.

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT (suite)

PRIORITÉ D'ACTION NO 1 Soutenir le démarrage et la croissance d'entreprises	OBJECTIFS quantitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir les jeunes promoteurs, femmes promotrices, promoteurs de projets et promoteurs de projets d'économie sociale en tenant compte des besoins spécifiques des différentes clientèles. • Accompagner les jeunes promoteurs, femmes promotrices, promoteurs de projets, promoteurs de projets d'économie sociale et entrepreneurs déjà en opération sur le territoire dans le traitement de leur projet d'entreprise et dans le respect de l'entente MRC – CLD en tenant compte des besoins spécifiques des différentes clientèles et des aides disponibles. • Parmi ces projets d'entreprises (objectif de 225 dossiers) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>présenter des dossiers au Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS);</i> ✓ <i>présenter des dossiers au Fonds local d'investissement (FLI et/ou FLS);</i> ✓ <i>présenter des dossiers au Fonds jeunes promoteurs (FJP);</i> ✓ <i>présenter des dossiers à la mesure Soutien au travail autonome (STA);</i> ✓ <i>présenter des dossiers au Fonds Créavenir Desjardins.</i> • Parmi ces projets d'entreprises (objectif de 225 dossiers) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>réaliser des dossiers dans le respect de l'entente MRC – CLD;</i> ✓ <i>favoriser la relève entrepreneuriale par un accompagnement technique et financier.</i> 	<p>100 rencontres d'information</p> <p>225 dossiers traités</p> <p>dont :</p> <p>3 au FDEÉS</p> <p>6 au FLI / FLS</p> <p>8 au FJP</p> <p>12 au STA selon les objectifs du CLE</p> <p>3 au Fonds Créavenir</p> <p>dont :</p> <p>45 dossiers réalisés</p> <p>3 accompagnements de la relève et 2 FLI financements relève</p>

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT (suite)

PRIORITÉ D'ACTION NO 2 Soutenir les entreprises démarrées par le CLD et assurer un suivi administratif de nos fonds	OBJECTIFS quantitatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Faire le suivi administratif et toute autre forme de suivi nécessaire au bon déroulement du dossier, pour les entreprises ayant été soutenues par un des fonds que nous gérons : <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>dossiers de suivi FDEÉS;</i> ✓ <i>tous les dossiers FLI et/ou FLS;</i> ✓ <i>dossiers de suivi du FJP;</i> ✓ <i>dossiers de suivi de la mesure STA;</i> ✓ <i>dossiers de suivi :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Fonds Créavenir Desjardins;</i> - <i>Fondation Canadienne des Jeunes Entrepreneurs (FCJE).</i> • Augmenter le taux de survie des entreprises de moins de trois ans supportées par le CLD en accentuant le suivi de gestion et leur accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>suivi des entreprises démarrées et actives sur le territoire.</i> 	<p>12 au FDEÉS</p> <p>22 au FLI/FLS</p> <p>8 au FJP</p> <p>16 au STA</p> <p>4 au Fonds Créavenir Desjardins</p> <p>33 entreprises</p>

PRIORITÉ D'ACTION NO 3 Promouvoir la région et ses entreprises, en particulier, grâce à un projet de diversification économique avec nos partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la diversification économique du territoire : <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>faire la promotion et la diversification économique pour tout le territoire du Val-Saint-François;</i> ✓ <i>assurer le soutien au développement d'affaires de nos entreprises en lien avec les créneaux ACCORD;</i> ✓ <i>collaborer au développement d'un créneau spécialisé de logistique intermodale.</i> • Diffuser 4 profils d'entreprises. • Organiser 4 conférences de presse mettant en valeur nos entreprises. • Collaborer avec les partenaires à l'élaboration d'un portail Internet.

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT (suite)

PRIORITÉ D'ACTION NO 4

Participer aux activités du milieu qui ont un impact direct sur le démarrage ou la croissance d'entreprises dans le Val-Saint-François, particulièrement l'innovation, la relève entrepreneuriale et le réseautage

- Participer activement à la « Table stratégique du Val-Saint-François » et à la « Table jeunesse du Val-Saint-François ».
- Développer le réseautage et la formation des jeunes entrepreneurs du Val-Saint-François.
- Identifier les besoins de mentorat et de formation de toutes nos clientèles et promouvoir des services de nos partenaires et référer aux organismes appropriés.
- Analyser les besoins sur notre territoire et développer nos services en lien avec la problématique de la relève entrepreneuriale.
- Collaborer étroitement avec les ressources en innovation, recherche et développement et exportation œuvrant en région (DEFI, RCTi, CQI, etc.).
- Collaborer avec les partenaires de la région en lien avec la rétention des diplômés de notre territoire en particulier et de nos résidants actuels en général.
- Collaborer avec la MRC dans l'élaboration de son plan d'amélioration du milieu de vie et du sentiment d'appartenance au Val-Saint-François.
- Favoriser la participation générale aux activités de développement et aux instances décisionnelles du CLD.
- Mettre en place des formations pour la relève en partenariat avec le Réseau des intervenants en transfert d'entreprises (RITE).
- Mettre en place des moyens de communication efficaces entre les partenaires de la MRC qui interviennent auprès des entreprises du Val-Saint-François (MDEIE, CAE, FDI, DÉFI Innovation, CNRC, CSSS, DEC, Emploi Québec, etc.).
- Coordonner une série de formations (4) pour les entrepreneurs.

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT (suite)

PRIORITÉ D'ACTION NO 5

Assurer la communication avec les partenaires et promouvoir les services du CLD

- Poursuivre le leadership établi en s'identifiant comme premier répondant en matière d'entrepreneuriat et adopter des mesures concrètes visant à intégrer, coordonner ou harmoniser les interventions des autres organismes d'aide à l'entrepreneuriat présents sur le territoire du CLD.
- Assurer la communication avec la MRC du Val-Saint-François :
 - ✓ réaliser et voir à la mise à jour du PALÉE afin qu'il contienne des objectifs à atteindre en termes de création d'emplois et de soutien à l'entrepreneuriat;
 - ✓ réaliser le budget annuel 2012;
 - ✓ réaliser le rapport annuel 2010;
 - ✓ participer aux rencontres du Conseil des maires du Val-Saint-François;
 - ✓ participer au Facteur vert.
- Entretenir et promouvoir nos services auprès des principales institutions financières et autres partenaires financiers afin de bien faire connaître nos services et favoriser le meilleur financement possible pour nos entrepreneurs.
- Assurer la communication avec le CLE de Windsor :
 - ✓ *promouvoir les services du CLD;*
 - ✓ *promouvoir la mesure de Soutien au travail autonome.*
- Réaliser le tournoi de golf annuel des gens d'affaires et intervenants de la région.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

PRIORITÉ D'ACTION NO 1

Promouvoir la région de J. Armand Bombardier, le Val-Saint-François

- Élaborer et mettre en application le plan de commercialisation.
- Actualiser le site Internet : tourisme.val-saint-francois.com.
- Concevoir des outils promotionnels régionaux présentant les entreprises touristiques du Val-Saint-François et en assurer la distribution.
- Inciter les entreprises touristiques à diffuser sur leur site Internet la nouvelle image et l'hyperlien du site Internet www.val-saint-francois.com.
- Assurer une visibilité de la région dans quelques journaux locaux et régionaux.
- Faire connaître nos actions aux municipalités et à la population du Val-Saint-François.

PRIORITÉ D'ACTION NO 2

Assurer la gestion du bureau d'information touristique (BIT)

- Gérer les ressources humaines du BIT.
- Solliciter les entreprises touristiques intéressées par la location d'espaces promotionnels présents dans le BIT.

PRIORITÉ D'ACTION NO 3

Structurer et développer le tourisme culturel

- Faire la promotion de la portion du Val-Saint-François sur le Chemin des Cantons.
- Informer les entreprises touristiques de l'importance de la route signalisée du Chemin des Cantons et de ses effets structurants.
- Assurer un soutien aux entreprises, organismes touristiques et autres organismes culturels à impact touristique.

PRIORITÉ D'ACTION NO 4

Tourisme Val-Saint-François (TVSF)

- Informer les entreprises touristiques des nouvelles occasions promotionnelles offertes dans le plan de commercialisation.
- Convoquer et coanimer le comité consultatif tourisme et culture.
- Organiser des rencontres permettant le réseautage entre les entreprises touristiques de la région par l'organisation d'activités.
- Assurer le suivi de la comptabilité.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE (suite)

PRIORITÉ D'ACTION NO 5

Promotion et soutien aux entreprises touristiques du Val-Saint-François

- Collaborer avec les commissaires et conseillers à l'élaboration des plans d'affaires des entreprises touristiques.
- Suivre les actions visant l'agrandissement du Parc Orford dans le Val-Saint-François.
- Représenter le CLD de la MRC du Val-Saint-François dans divers comités ou instances.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

PRIORITÉ D'ACTION NO 1

Soutien au développement des arts et de la culture

- Mettre à la disposition des organismes, des artistes et des artisans davantage de ressources afin de contribuer à la réalisation de leur plein potentiel par :
 - ✓ *la promotion et la gestion du Fonds d'initiatives culturelles **Promutuel**;*
 - ✓ *la mise en œuvre de l'entente de développement culturel triennale avec le MCCCCFQ.*
- Participer au rayonnement des organismes culturels et des artistes de la MRC ainsi qu'à la promotion de leurs œuvres, produits et services en effectuant :
 - ✓ *la mise à jour du site Internet;*
 - ✓ *la mise à jour du répertoire culturel, le bonifier en ajoutant des images ou pistes audio dans le répertoire des artistes.*

PRIORITÉ D'ACTION NO 2

Sensibilisation à l'importance de la culture et du patrimoine

- Fournir l'information et les ressources techniques nécessaires à la mise en valeur du patrimoine et de la culture :
 - ✓ *réaliser avec les artistes professionnels, dans le cadre de l'entente avec le MCCCCFQ, un outil de diffusion et de promotion de leurs œuvres;*
 - ✓ *faire connaître les actions et les réalisations culturelles aux municipalités et à la population du Val-Saint-François.*
- Porter une attention particulière à la sensibilisation des jeunes à la culture et aux patrimoines en participant aux rencontres du comité culturel de la commission scolaire et initier des projets en partenariat :
 - ✓ *poursuivre la collaboration avec les commissions scolaires en matière de développement culturel;*
 - ✓ *promouvoir le programme culture à l'école du MCC et des Journées de la culture;*
 - ✓ *poursuivre les démarches de promotion des circuits scolaires animés.*

PRIORITÉ D'ACTION NO 3

Structurer et développer le tourisme culturel

- Assurer la coordination de l'Étend'art.

PRIORITÉ D'ACTION NO 4

Mise en œuvre de la politique culturelle

- Convoquer et coanimer le comité consultatif tourisme/culture.
- Promouvoir la Politique culturelle.
- Concerner le milieu culturel.

ENTRETIEN DU RÉSEAU CYCLABLE

PRIORITÉ D'ACTION NO 1

Mise aux normes et développement du réseau cyclable

- Rechercher le financement permettant d'effectuer les travaux de mise aux normes sur le sentier de la Vallée.
- Construire un abri près du chemin Bonnar dans le Canton de Cleveland.
- Installer des tapis de caoutchouc à la croisée des rails à la gare intermodale de Richmond conditionnellement à l'issue des négociations avec la compagnie ferroviaire.
- Installer une fontaine à la vieille gare de Richmond ainsi qu'à la halte de St-Cyr, conditionnellement à l'issue des démarches auprès des autorités concernées.
- Entamer les démarches de planification des travaux de mise aux normes du sentier de la Rive pour le tronçon Richmond – Windsor.

PRIORITÉ D'ACTION NO 2

Assurer l'entretien régulier du réseau cyclable et compléter l'étude de développement du sentier de l'Ardoise

- Assurer la sécurité des usagers du réseau cyclable en effectuant les travaux d'entretien requis.
- Superviser le travail du sous-traitant à l'entretien du réseau cyclable.
- Embaucher le personnel d'été dédié à l'entretien.
- Rechercher et superviser les patrouilleurs du réseau cyclable.

DÉVELOPPEMENT RURAL

Politique nationale de la ruralité

PRIORITÉ D'ACTION NO 1

Appliquer le mandat de la MRC

- Coordonner les rencontres du comité d'investissement de la ruralité chargé d'analyser les demandes des promoteurs :
 - ✓ *rédiger les protocoles d'ententes;*
 - ✓ *présenter les recommandations au Conseil des maires.*
- Supporter les promoteurs dans l'élaboration des demandes.
- Application de la Politique nationale de la ruralité :
 - ✓ *faire la promotion auprès des clientèles cibles;*
 - ✓ *tenir une consultation publique.*

PRIORITÉ D'ACTION NO 2

Assurer une animation du milieu pour favoriser et soutenir la prise en main de son développement social et économique

- Soutenir les groupes dans le milieu pour le développement de projets communautaires en offrant un accompagnement aux comités locaux du territoire.
 - ✓ Coordonner la Table stratégique :
 - attraction rétention de la population.
- Informer la population des possibilités qu'offre le Pacte rural pour leur communauté.

PRIORITÉ D'ACTION NO 3

Maintenir une reddition de comptes envers la MRC et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

- Répondre aux exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour la réédition annuelle de comptes prévue dans l'entente du Pacte rural de la MRC.
- Maintenir la communication auprès des maires et de la population de la MRC.

PRIORITÉ D'ACTION NO 4

Participation aux activités du milieu et en lien avec la Politique nationale de la ruralité

- Formation annuelle des agents de développement rural.
- Assister aux activités des agents ruraux de l'Estrie.

PLACE AUX JEUNES

PRIORITÉ D'ACTION NO 1

Promouvoir et faciliter l'intégration professionnelle des jeunes en région

- Faire la promotion du programme Place aux jeunes auprès des entreprises de la MRC du Val-Saint-François via toute activité sociale mettant en contact l'agente de migration et les dirigeants d'entreprise.
- Contacter les responsables des ressources humaines des entreprises de la région afin de connaître les emplois spécialisés existants et de faire la promotion des services de PAJ.

PRIORITÉ D'ACTION NO 2

Planifier, organiser et animer les séjours exploratoires

- Élaborer une programmation d'activités adaptée aux participants.
- Recruter et accueillir les participants lors d'une des deux fins de semaine des séjours.
- Mobiliser les partenaires locaux durant les activités.
- S'assurer du bon déroulement des activités.
- Effectuer un suivi des participants suite à leur participation.

PRIORITÉ D'ACTION NO 3

Assurer un suivi personnalisé à distance aux jeunes voulant s'établir dans le Val-Saint-François

- Renseigner et soutenir les jeunes dans leurs démarches (recherche d'emploi, de logement, service de garde, etc.).
- Référer les jeunes aux ressources appropriées (employeurs, organismes d'aide, etc.).

PRIORITÉ D'ACTION NO 4

Alimenter périodiquement les sites

www.placeauxjeunes.qc.ca et www.accrodesregions.qc.ca

- Recenser et diffuser des informations locales.
- Recenser et diffuser chaque semaine des emplois spécialisés disponibles dans le milieu via le site Accro des régions.

PRIORITÉ D'ACTION NO 5

Sensibiliser les jeunes à l'implication citoyenne et soutenir les initiatives locales en lien

- Participer aux réunions de la Table jeunesse.
- Collaborer au développement d'initiatives émanant de la Table jeunesse.

PRIORITÉ D'ACTION NO 6

Développer le projet de politique d'accueil des nouveaux arrivants et de rétention de la population

- Participer aux réunions du comité mis en place.
- Collaborer aux différentes étapes du projet.